

inelys

EXPERTISE COMPTABLE ■ AUDIT ■ CONSEILS

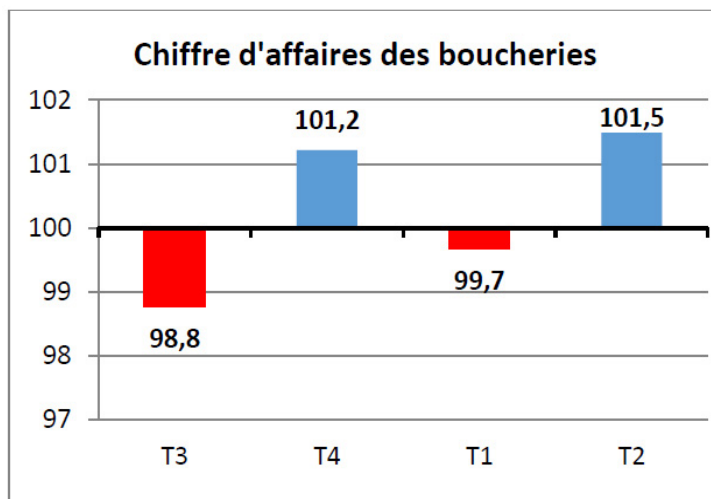
les
stats
DE VOTRE SECTEUR

Boucherie • Charcuterie • Traiteur
3^{ème} trimestre 2019

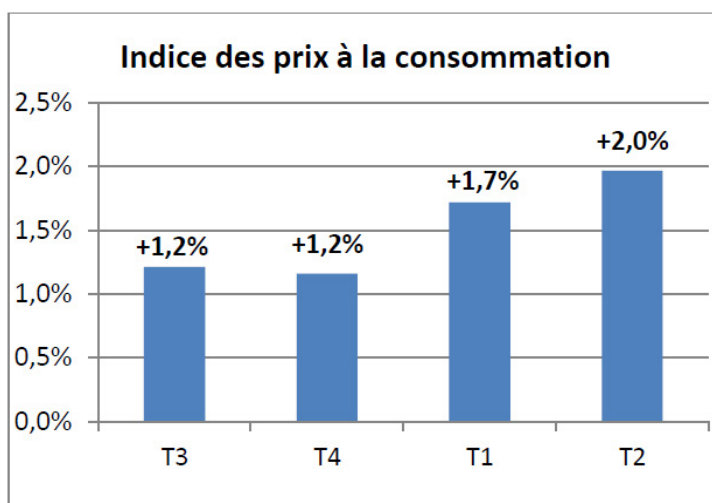
LES CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR

Indice de chiffre d'affaires des boucheries (NAF 47.22Z) - Base 100 au trimestre t-4.

Source : Statexpert / Environ 2 400
entreprises selon les trimestres. Lecture du
graphique : l'indice 101,5 de T2 2019 traduit
une hausse du chiffre d'affaires de +1,5% par
rapport au deuxième trimestre 2018.



Indice des prix des viandes (nomenclature COICOP : 01.1.2) - Evolution en glissement annuel.



Source : INSEE - Les
indices de prix à la
consommation ont été
revus en 2016. Lecture
du graphique : en T2
2019, les prix des
viandes ont augmenté
de +2,0% par rapport
au deuxième trimestre
2018.

L'ACTU ÉCONOMIQUE DU TRIMESTRE

Le chiffre d'affaires

Le mouvement de Yo-Yo continue dans le secteur de la boucherie.

▶ Après avoir trébuché au premier trimestre 2019, le chiffre d'affaires des boucheries est reparti à la hausse au cours du deuxième trimestre : +1,5% par rapport au deuxième trimestre 2018.

▶ In fine, sur les douze derniers mois, les professionnels du secteur de la boucherie ont toutefois vu leur chiffre d'affaires progresser de « seulement » +0,4%, en dépit d'un indice des prix en hausse significative.

▶ Autrement dit, les quantités de viandes vendues dans l'Hexagone au sein de boucheries indépendantes se sont, une nouvelle fois, repliées au cours des 12 derniers mois.

Les prix à la consommation

Un indice des prix à la consommation des viandes toujours orienté à la hausse.

▶ La hausse des prix de la viande, observée de façon continue depuis 2017, se poursuit en 2019, avec une progression de +2% au cours du deuxième trimestre 2019 (par rapport au deuxième trimestre 2018).

▶ In fine, sur les 12 derniers mois, la hausse de l'indice des prix à la consommation de viandes reste légèrement supérieure à celle de l'indice général des prix, aux alentours de +1,4%.

L'ACTU JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE

Sociale

Résiliation des contrats de complémentaire santé.

🕒 Une loi publiée en juillet 2019 (et qui entrera en vigueur au plus tard le 1er décembre 2020) permet aux employeurs comme aux particuliers de résilier leur contrat de complémentaire santé sans délai à partir de la deuxième année, sans frais et sans pénalité.

🕒 La résiliation interviendra un mois après sa notification, alors, qu'actuellement, la résiliation ne peut intervenir qu'à l'échéance de la date anniversaire de la signature du contrat (sauf exceptions).

Code du travail. Une ordonnance modifie certaines dispositions du Code du travail.

🕒 Cette ordonnance permet notamment au conjoint du chef d'entreprise ayant le statut de conjoint collaborateur d'être désigné maître d'apprentissage.

🕒 Elle prévoit également que le salarié ne perd pas ses heures de DIF au 1er janvier 2021 à condition de les avoir inscrites sur son compte personnel de formation au plus tard le 31 décembre 2020.

L'ACTU JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE

Fiscale

Projet de loi de finances pour 2020. Ce dernier contient un certain nombre de mesures :

- ▶ Pour les particuliers, avec notamment la transformation du crédit d'impôt transition énergétique en prime.
- ▶ Pour les entreprises, avec la modification de la TVS (Taxe sur les véhicules des sociétés), la diminution du taux de remboursement de la TICPE pour le transport routier, la simplification de la TVA à l'importation...

Plans d'épargne retraite. Le régime fiscal des nouveaux PER, qui remplacent ou modifient les anciens dispositifs (PERCO, PERP, « Madelin ») a été fixé par une ordonnance du 24 juillet 2019.

Juridique

Convention collective nationale de la boucherie, de la boucherie-charcuterie, de la boucherie hippophagique, de la triperie et des commerces de volailles et de gibiers. Les dispositions de l'avenant n°30 du 9 mars 2017, relatif au travail à temps partiel, sont rendues obligatoires pour tous les employeurs et tous les salariés compris dans le champ d'application de la convention collective .

Statut du conjoint du chef d'entreprise (et du partenaire lié au chef d'entreprise par un PACS).

- ▶ Un décret renforce la protection du conjoint du chef d'entreprise familiale en rendant obligatoire la déclaration de son activité professionnelle régulière au sein de l'entreprise.
- ▶ Le décret supprime par ailleurs les conditions de seuil pour l'accès au statut de conjoint collaborateur.

L'ACTU DU SECTEUR

La vie de la profession

Monlocalcommercial.fr, un site pour aider les professionnels à s'installer.

- ▶ Commerçant, entrepreneur ou franchisé, vous cherchez un emplacement où implanter votre prochain local commercial ?
- ▶ Partout en France, MonLocalCommercial.fr vous propose une solution pour accélérer et fiabiliser cette recherche et vous aider à sélectionner la zone de chalandise la plus pertinente pour votre activité.

Le gaspillage alimentaire dans l'artisanat des métiers de bouche.

- ▶ En 2013, dans le cadre du pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, la France s'est engagée à réduire de moitié ce gaspillage à l'horizon 2025. L'Europe avance même ce délai à 2023.
- ▶ Dans cette optique, le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Aquitaine a réalisé, avec l'ADEME et la Région, un guide pratique de 32 pages sur la lutte contre le gaspillage alimentaire pour les artisans des métiers de bouche afin de les aider à :
 - ▶ Identifier les origines et évaluer le gisement de leurs pertes alimentaires (biodéchets).
 - ▶ Mettre en place des actions pour faire des économies en réduisant leurs pertes alimentaires et en valorisant leurs biodéchets.

Vers le développement de marques dans le secteur de la boucherie ?

- ▶ Bouch & Breizh. C'est le nom de la marque lancée par la fédération bretonne des artisans bouchers charcutiers.
- ▶ Objectif du réseau, qui vise les 400 adhésions en 2021 (sachant que la région compte 700 boucheries indépendantes) : être le garant du bien manger en Bretagne.
- ▶ Le réseau ambitionne notamment de redonner du capital confiance aux consommateurs, « qui, pour être rassurés, se réfèrent au local ».
- ▶ Les bouchers partenaires devront signer une charte qui s'appuie sur cinq piliers : expert de la viande, savoir-faire artisanal, commerçant passionné, qualité et diversité de l'offre.

L'enseigne de boucherie Le Boeuf Tricolore cherche à faire grandir son réseau.

- ▶ Créé en 2013 sous l'impulsion de Jean-Jacques Pineau, meilleur ouvrier de France, le réseau compte aujourd'hui 26 antennes, dont 15 en franchise.
- ▶ Implantés en périphérie des villes, les points de vente (boucherie et traiteur) doivent disposer d'une superficie d'environ 500 m² et de 80 places de parking afin de faciliter l'accès des consommateurs.
- ▶ Jusqu'ici, l'enseigne s'est principalement développée dans le Nord et le Centre de la France, de Reims à Bordeaux. Mais l'ambition de l'enseigne reste une couverture nationale à terme...